



Brevet - propriété intellectuelle

Par **EMILIE L**, le **04/04/2011** à **17:24**

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet de MASTER 2 en école de commerce, nous sommes chargés de développer une innovation.

Nous avons, mon groupe et moi même, trouvé l'idée, imaginé le concept qui paraît tout à fait faisable et concret.

Nous aimerions avoir un avis professionnel sur le concept imaginé. Nous souhaiterions savoir si il était possible de le breveter.

Si cela est le cas, quelles sont les démarches à entreprendre? Faut-il obligatoirement créer son entreprise pour lancer l'innovation ou, pouvons-nous soumettre notre innovation à des entreprises, dans le but de revendre le brevet.

Nous ne sommes pas expérimentés en droit de la propriété intellectuelle, ce pourquoi nous serions très enchantés de pouvoir en discuter avec un avocat spécialiste.

Nous vous remercions d'avance,

EMILIE ET SON EQUIPE